



Direction des Ressources Humaines

Comité Technique Paritaire
18 février 2009

**Adaptation de l'organisation des services – Etude à
confier à un prestataire
(information)**

L'une des volontés de Monsieur le Maire exprimée lors des feuilles de route est l'adaptation de l'organigramme des services.

5 axes majeurs, à piloter par l'Adjoint au Personnel et la Direction Générale, sont à prendre en compte :

- Proposer une organisation qui garantisse de **maintenir la pérennité des équilibres** financiers et de **contrôler la maîtrise de la masse salariale** (BP 2009 : dépenses de personnel +1% / BP 2008)
- **Améliorer la réactivité et l'efficacité** grâce à un organigramme adapté.
Plusieurs pistes ont déjà été envisagées et doivent donc être prises en compte :
 - o la création de la Direction de L'Espace Public
 - o l'élargissement du périmètre d'action de la Direction du Patrimoine
 - o l'organisation et le dimensionnement de la Direction Générale
 - o le positionnement et le périmètre de plusieurs directions en corrélation avec les objectifs généraux déclinés par la municipalité et les priorités de gestion en résultant, notamment la transversalité des actions à mener :
 - la Direction de la Coordination et des Programmes,
 - la Direction du Développement Durable
 - la Direction de la Proximité
 - o les synergies et rapprochements comme celui de la Direction des Systèmes d'Information et de la Direction des Réseaux de Communication et d'Electricité en vue d'une plus grande réactivité.
- **Territorialiser** les services : l'enjeu des années à venir est de développer la participation des habitants et intégrer les mairies de proximité aux processus de décisions.
- **Assurer la compatibilité** entre **l'organisation des services de la Ville et le fonctionnement avec la Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire** dont est membre la commune d'Orléans.

- **Décloisonner et assurer la transversalité**

La gestion de projets mise en place depuis quelques années permet d'améliorer la transversalité au sein des services. Il s'agit aussi de veiller à associer, dès le démarrage d'un projet, tous les acteurs et en particulier la Direction de l'Information et de la Communication ou encore les Directions d'appui (Affaires juridiques, finances, personnel..)

En matière de fonctionnement et de processus de décision, 7 enjeux sont à relever :

- Anticiper et planifier,
- rendre compte,
- être réactif,
- faire participer les agents en développant un management coopératif,
- renforcer l'encadrement,
- réduire la chaîne hiérarchique,
- se centrer sur les cœurs de métiers

Pour mener à bien cette modification de l'organigramme des services, la Ville va être accompagnée d'un cabinet qui assurera une assistance à maîtrise d'ouvrage.

Le projet sera organisé de la manière suivante :

Phase 1

Elaborer des scénarii d'organigramme en symbiose avec les axes municipaux

- la formalisation d'un nouvel organigramme répondant à la commande municipale,
- la planification des étapes de mise en œuvre de cet organigramme.

Cette phase de construction fera notamment intervenir les directeurs de manière participative. Elle se terminera, par la présentation du nouvel organigramme en juin 2009.

Phase 2

Mettre en place les nouvelles Directions / Services définis dans la phase 1.

Cette étape fera intervenir les Directeurs et les équipes projets ainsi que les agents qui seront associés.

Tout au long de la démarche, un plan de communication et de concertation sera déployé auprès des différents publics.